

SWISSMOTO 

Règlement Motocross 2026



Contenu

1.	FÉDÉRATION SWISS MOTO, CHAMPIONNATS SUISSES ET COUPES.....	4
2	LICENCES	5
3	INSCRIPTION	12
4	RÈGLEMENT TECHNIQUE.....	15
5	OFFICIELS ET PROCÉDURES.....	22
6	SANCTIONS / INFRACTIONS / PRÔTETS	35
7	INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT.....	40

Swiss Moto

Allmendstrasse 26

CH - 4658 Däniken

+41 32 628 20 20

sport@swissmoto.org

RÉPAERTOIRE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Remarque
V1	11.11.2025	B. Meyer	Validation du règlement.
V1.1	12.11.2025	B. Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation du point 3.8 : Précision sur les gilets fluorescents.• Adaptation du point 5.7 : temps de roulage des manches de course pour la Swiss Junior MX65.
V1.2	17.12.2025	B.Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Ajout d'un nouveau point (2.12) "Participation des licenciés Supermoto".
V1.3	09.01.2026	B.Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation du point 5.17 : Clarification des promotions par catégorie.
V1.4	27.01.2026	B.Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation du point 4.7 : Adaptation de la mise en page du tableau.• Adaptation du point 5.8 : Modification de la règle des essais de départ. Un nouveau point y est ajouté (5.8.1).
V1.5	28.01.2026	B.Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation du point 4.7 : Ajout de la motorisation électrique pour la catégorie Swiss MX Women.• Modification du point 5.7 : Modification permettant le regroupement de n'importe quelle catégorie.• Adaptation du point 5.8 : Séparation des catégories Swiss MX Women et Swiss MX E-Cup.

V1.6	23.02.2026	B.Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation du point 4.8 : Précision sur le fait que les couleurs utilisées doivent être matte.• Adaptation du point 4.9.1: Ajout de la norme US SNELL M2025.
V1.7	09.03.2026	B.Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation du point 2.5.5 : Suppression de la licence SAM (n'existe plus) et précision des conditions pour les licences Swiss Moto.
V1.8	02.04.2026	B.Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation du point 5.8 : Précision du format de roulage de la catégorie Swiss Junior MX125.
V1.9	13.05.2026	B.Meyer	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation du point 5.8 : Précision du format de roulage de la catégorie Swiss MX Women.• Ajout du point 5.8.2.

1. FÉDÉRATION SWISS MOTO, CHAMPIONNATS SUISSES ET COUPES

Swiss Moto est l'association qui détient officiellement tous les pouvoirs sportifs motocyclistes en Suisse, selon les statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Elle est membre de l'Union Européenne de Motocyclisme (FIM EUROPE) et de Swiss Olympic Association (SOA). En vertu des statuts de Swiss Olympic Association, elle est la seule association habilitée à organiser un Championnat suisse et à décerner dans chaque discipline motocycliste un titre de "Champion suisse" et de "Vainqueur de la Coupe suisse".

Le sport motocycliste est régi par les règlements internationaux de la FIM, de la FIM EUROPE et par les règlements de Swiss Moto.

Swiss Moto contrôle les courses et épreuves motocyclistes et a, notamment, pour fonctions :

- La délivrance des licences (coureurs, passagers, officiels, importateurs et autres) à ses membres sur la base des conditions fixées.
- L'autorisation et l'organisation de manifestations sportives par les clubs de Swiss Moto ou toute autre organisation autorisée et présentant les garanties de sécurité exigées.
- L'homologation des courses, épreuves, résultats et records.

1.1 Championnats et Coupes suisses

Les Championnats et Coupes suisses sont établis conformément au code sportif international de la FIM/FIM EUROPE et aux règlements/code et conditions de Swiss Moto/FIM/FIM EUROPE.

Le Championnat suisse de Motocross a lieu dans les catégories suivantes :

- **Swiss Inter MX1**
- **Swiss Inter MX2**
- **Swiss National MX1**
- **Swiss National MX2**
- **Swiss MX Women**
- **Swiss Junior MX125**
- **Swiss Junior MX85**
- **Swiss Junior MX65**
- **Swiss MX Sidecar**

Les Coupes suisses de Motocross ont lieu dans les catégories suivantes :

- **Swiss MX Amateur-Cup**
- **Swiss MX Yamaha YZ-Cup**
- **Swiss MX E Moto-Cup**
- **Swiss MX Kids 50-Cup**

1.2 Commissions

Les Commissions sportives établissent les règlements de leur discipline, qui sont basés sur ceux de la FIM/FIM EUROPE. Elles traitent les questions et problèmes de leur discipline et contrôlent les courses concernées et leurs résultats. Les commissions sont subordonnées au comité central (CC).

1.3 Protection des données de communication via WhatsApp

Swiss Moto décline toute responsabilité en cas d'utilisation de WhatsApp par des tiers. L'inscription au groupe WhatsApp de Swiss Moto se fait aux risques et périls des participants. Tout risque lié à l'utilisation de WhatsApp, y compris les aspects de protection des données et de sécurité, relève de la responsabilité de chaque coureur. Swiss Moto décline toute responsabilité pour les dommages ou les pertes qui pourraient en résulter.

2 LICENCES

2.1 Conditions d'obtention

- Tu dois être membre Swiss Moto : soit via un club affilié soit en étant membre individuel (membre direct).
- Une attestation de couverture d'assurance accident non-professionnel comprenant les frais d'hospitalisation et de soins (selon demande) ainsi que d'une copie de l'assurance rapatriement.
- Un certificat médical est seulement obligatoire pour les licences inter.
- Si tu n'es pas domicilié en Suisse ou si tu es de nationalité étrangère, une autorisation de la Fédération nationale concernée est nécessaire afin de pouvoir délivrer la licence souhaitée.
- Afin d'obtenir une licence, tu dois être administrativement en règle avec Swiss Moto (pas d'amende en cours, de facture ouverte, de documents de douane non régularisés, etc.).
- Tu dois répondre aux exigences concernant l'âge.
- Les mineurs (âgés de moins de 18 ans) ont besoin de l'autorisation parentale ou de leur représentant légal.
- Tu dois télécharger ta demande de licence via [Racemanager](#). Si ta demande doit être traitée hors du délai d'émission normal, des frais supplémentaires de traitement de CHF 50.- peuvent t'être facturés. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.
- L'âge minimum débute l'année de naissance du coureur pour la catégorie correspondante.
- L'âge maximum est atteint à la fin de l'année civile durant laquelle la personne atteint la limite d'âge fixée pour la catégorie concernée.

La licence que tu demandes est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les licences demandées hors délai sont valables à partir de la date d'émission. Les licences ne sont valables que si elles sont complètes (certificat médical, paiement, etc.).

Si un coureur demande et obtient une licence d'une catégorie supérieure, il ne peut plus revenir en arrière pendant l'année en cours.

2.2 Renonciation

En participant à une manifestation, le coureur déclare, en son nom et au nom de ses héritiers, ne pas tenter d'action en justice contre les responsables de Swiss Moto, les commissaires, les organisateurs et les officiels. Chaque accompagnateur et chaque assistant accepte les mêmes obligations. Chacun participe à une manifestation à ses propres risques, notamment en cas d'accident (décès, dommages matériels, vol, incendie, etc.).

Le participant déclare qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre médical, juridique ou autre qui l'empêcherait de pratiquer le sport motorisé. Cela comprend :

- Raisons de santé : aucune limitation physique ou psychique empêchant de conduire en toute sécurité (par exemple, maladies cardiaques, épilepsie, problèmes de vue, etc.).
- Raisons juridiques : aucune interdiction de conduire ou absence de permis de conduire.
- Autres raisons : aucune influence de drogues ou d'alcool, aucun état altérant la capacité de conduire.

Il se soumet aux règlements de la FIM/FIM Europe et de Swiss Moto. En participant, il accepte notamment de renoncer à tout recours juridique et d'accepter tous les règlements de Swiss Moto et de Swiss Olympic Association en matière de dopage [la liste actuelle des substances dopantes peut être consultée sur [Swiss Sport Integrity](#) (SSI)].

Le titulaire d'une licence Swiss Moto confirme également qu'il est conscient que la couverture d'assurance incluse dans la licence Swiss Moto ne s'applique pas à d'éventuelles participations à des événements non officiels qui ne sont pas reconnus par Swiss Moto.

Chaque coureur/participant accepte que, en cas d'accident ou d'incident de santé, le secret médical soit levé vis-à-vis des membres des services de secours, du Président du comité d'organisation, du Jury, de la Direction de course, de la personne de contact désignée pour les urgences, de l'assurance responsabilité civile et des membres du Secrétariat général Swiss Moto.

Le coureur/participant dégage expressément les médecins traitants, le personnel hospitalier et les services de secours de leur obligation de confidentialité envers les personnes et institutions susmentionnées, dans la mesure où cela est nécessaire pour clarifier l'incident ou régler les questions d'assurance.

2.3 Types de manifestations

- Manifestations NATIONALE/JUNIOR :
Seront inscrites au calendrier FIM EUROPE. Accessibles aux licenciés de Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur Fédération.
- Manifestations INTER :
Seront inscrites au calendrier FIM. Accessibles aux licenciés de Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur Fédération.

2.4 Types de licences

Le tarif des licences ainsi que les [conditions de licence et d'assurance](#) sont disponibles dans le [Racemanager](#).

2.4.1 Licences internationales (Type de licence A)

FIM	Championnat du Monde, Grand Prix
FIM Europe	Championnat d'Europe
FIM	Internationale (Coupe du Monde)

2.4.2 Licences FIM/FIM Europe (Type de licence A)

Swiss :

- Inter MX1
- Inter MX2

Une licence FIM/FIM Europe est nécessaire afin de participer à un Championnat FIM/FIM Europe. Les licences pour les Championnats FIM et FIM Europe autorisent également le départ dans toutes les catégories Swiss Moto. La licence la plus chère sera facturée et le montant de chaque licence supplémentaire sera de 100.- CHF (forfaitaire).

Les licences pour le Championnat du Monde / d'Europe sont délivrées par le Secrétariat général Swiss Moto selon les conditions suivantes :

Si un coureur des catégories Junior MX85 ou Junior MX125 accède à la catégorie National MX2 et demande une licence internationale, il doit avoir terminé parmi les cinq premiers lors des Championnats suisses Junior MX85 ou Junior MX125 de l'année précédente. Les exceptions doivent être approuvées par la Commission CMS Swiss Moto.

2.4.3 Licences nationales (Type de licence B)

Swiss :

- National MX1
- National MX2
- Junior MX125
- MX Women
- MX Amateur-Cup
- MX E Moto-Cup
- MX Yamaha YZ-Cup
- MX Sidecar.

2.4.4 Licences nationales (Type de licence C)

Swiss :

- Junior MX85
- Junior MX65
- Kids MX50-Cup

2.4.5 Licences 1 manifestation Swiss Moto

Il est possible de prendre une licence 1 manifestation dans toutes les catégories. Les conditions décrites au pt 2.5 du présent règlement sont valable également pour les licences 1 manifestations. En sus de celles-ci, les conditions pour l'obtention d'une licence 1 manifestation sont :

- résider en Suisse ;
- pièce d'identité valable ;
- **Les coureurs étrangers doivent apporter un quitus de leur fédération.**
- Inter MX1 & Inter MX2 : Les demandes de licence journalière pour ces catégories seront soumises à l'approbation de la commission CMS Swiss Moto. Celle-ci devra être demandée au plus tard 1 semaine avant la manifestation.
- Licences une manifestation délivrées uniquement après l'accord préalable du coordinateur Yamaha MX Racing (racing@yamaha-motor.ch / +41 79 926 61 77). Toutes les conditions de la coupe doivent être observées (vêtement, marque de la machine, etc.). Si plus de 45 coureurs sont inscrits, les licences annuelles ont priorité pour la qualification et les licences 1 manifestation n'auront droit aux places libres que jusqu'à la 45^{ème} place de départ.

2.4.6 FIM ONE EVENT

Les demandes de licence FIM ONE EVENT pour des compétitions internationales, Championnats ou Coupe du Monde / Championnat ou Coupe du d'Europe doivent être communiquées à l'avance au Secrétariat général Swiss Moto.

2.4.7 Licences étrangères

Les coureurs étrangers seront autorisés à prendre le départ uniquement sur présentation d'une autorisation de sortie (quitus) de leur fédération les autorisant à participer à une ou plusieurs manifestations suisses (autorisation unique ou pour une durée d'une saison).

2.5 Conditions d'obtention de licence et possibilités par catégorie

- Les coureurs sans aucune licence Swiss Moto, FIM Europe ou Internationale et autorisation de sortir valable devront acheter une licence 1 manifestation.
- Les coureurs sans licence Swiss Moto qui prennent le départ n'ont pas droit à l'assurance de licence Swiss Moto. Pour ces coureurs, les conditions de licences sont celles de la Fédération qui a établi leur licence.
- **Fondamentalement, lorsque que tu conclus une licence dans une catégorie, tu cours le Championnat / la Coupe dans cette catégorie et elle aura la priorité.**
- **Les points au Championnat / à la Coupe** sont attribués que si le coureur possède la licence pour la catégorie concernée.
- Pour **toutes les catégories**, les conditions suivantes s'appliquent lors de l'inscription / l'enregistrement :
 - les coureurs inscrits et licenciés d'une catégorie ont la priorité. Ce n'est qu'après la clôture des inscriptions et si des places sont encore disponibles, des coureurs qui possèdent une autre licence Swiss Moto ou une licence 1 manifestation, qui souhaitent rouler seront acceptés (aussi s'ils se sont inscrits préalablement).
- En principe, la participation dans une autre catégorie n'est possible que lorsque **les conditions de licence** sont remplies. Par exemple : **La limite d'âge** (minimum et maximum) **doit être respectée** et aussi la machine doit respecter les conditions (**type et cylindrée**) de la catégorie correspondante.
- Lorsque les points ne sont pas attribués à un coureur, ils ne sont pas perdus pour le coureur licencié suivant.

2.5.1 Swiss Inter MX1

Dès **16 ans**. Peuvent prendre une licence Inter MX1. Un certificat médical est obligatoire. Une licence Inter autorise la participation du coureur aux manifestations à l'étranger inscrites dans le calendrier FIM International/FIM Europe Open ou dans un calendrier supplémentaire. Un coureur qui a eu une licence Inter (type A) doit attendre 2 saisons afin de pouvoir prendre une licence nationale (type B).

2.5.2 Swiss Inter MX2

Dès **15 ans**. Peuvent prendre une licence Inter MX2. L'âge maximum est de 25 ans jusqu'en 2027. **Dès 2028, l'âge maximum sera de 23 ans**. Un certificat médical est obligatoire. Une licence Inter autorise la participation du coureur aux manifestations à l'étranger inscrites dans le calendrier FIM International/FIM Europe Open ou dans un calendrier supplémentaire. Un coureur qui a eu une licence Inter (type A) doit attendre 2 saisons afin de pouvoir prendre une licence nationale (type B).

2.5.3 Swiss National MX1

Dès **16 ans**. Peuvent prendre une licence National MX1. Sous réserve de validation de la Commission CMS Swiss Moto, une demande d'extension de licence Inter peut être accordée moyennant un émolument de CHF 100.-.

2.5.4 Swiss National MX2

Dès **14 ans**. Peuvent prendre une licence National MX2. Sous réserve de validation de la Commission CMS Swiss Moto, une demande d'extension de licence Inter peut être accordée moyennant un émolument de CHF 100.-.

La classe Swiss National MX1 et la classe Swiss National MX2 roulent ensemble durant l'année.

2.5.5 Swiss MX Women

Dès **13 ans**. Peuvent prendre une licence MX Women.

- Pour participer au Championnat suisse officiel, tu dois être en possession d'une licence Swiss Moto. Les coureurs avec une licence Angora, AFM ou SAM peuvent également y participer mais ne seront pas classés au Championnat.
- Tu peux conclure une extension de licence Inter (CHF 100.-) si tu remplis les conditions (**uniquement licence Swiss Moto**). Dans la catégorie Inter, tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.
- Avec ta licence, tu peux prendre part aux catégories National MX1, National MX2, Junior MX125, Junior MX85 et MX Yamaha YZ-Cup tant qu'il reste des places et que les conditions pour chaque catégorie sont remplies (**uniquement licence Swiss Moto**). Dans ces catégories (à l'exception de la MX Yamaha YZ-Cup), tu as droit à la coupe et prime d'arrivée, mais tu ne seras pas classée au Championnat.

2.5.6 Swiss MX Amateur-Cup

Dès **16 ans**. Peuvent prendre une licence MX Amateur-Cup.

- Tu peux conclure une extension de licence National si tu remplis les conditions. Dans la catégorie Swiss National MX1 ou MX2, tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.
- Tout coureur en possession d'une licence National ou Inter durant les 2 dernières années, ne peut pas prendre de licence pour la Swiss MX Amateur-Cup.

2.5.7 Swiss Junior MX125

Dès **13 ans**. Peuvent prendre une licence Junior 125. L'âge maximum est de **19 ans**.

- Tu peux obtenir une extension de licence (gratuite) pour la classe Inter MX2, si tu remplis les conditions d'obtention d'une licence Inter (*voir pt 2.5.2*) et si la Commission CMS Swiss Moto t'en donne l'autorisation. Tu as le droit à la coupe, prime d'arrivée et points au Championnat. Si tu es en possession d'une Talent Card, tu reçois automatique l'extension de licence Inter MX2.
- Avec ta licence, tu peux participer aux courses dans les catégories Nationale MX2 et MX Women tant qu'il y a encore des places libres et que tu remplis les **conditions** pour la catégorie respective. Dans ces catégories, tu as droit à la coupe et prime d'arrivée, cependant, tu ne seras pas classé au Championnat.
- Il n'est pas possible de rouler dans la catégorie Junior MX125 et Inter MX2 un même jour de course.
- En Junior MX125, les coureurs classés de la 4^{ème} à la 10^{ème} place au Championnat reçoivent automatiquement l'extension de licence Inter MX2 pour la saison suivante.

2.5.8 Swiss Junior MX85

Dès **10 ans**. Peuvent prendre une licence Junior 85. L'âge maximum est de 15 ans.

- Tu peux participer à des courses AFM et SJMCC qui ne font pas partie du Championnat suisse.

2.5.9 Swiss Junior MX65

Dès **8 ans**. Peuvent prendre une licence Junior 65. L'âge maximum est de 12 ans.

- Tu peux participer à des courses AFM et SJMCC qui ne font pas partie du Championnat suisse.

2.5.10 Swiss Kids MX50-Cup

Dès **5 ans**. Peuvent prendre une licence Kids 50. L'âge maximum est de 9 ans.

- Tu peux participer à des courses AFM et SJMCC qui ne font pas partie de la Coupe suisse.

2.5.11 Swiss MX E Moto-Cup

Dès **16 ans**. Peuvent prendre une licence E-Cup.

2.5.12 Swiss MX Yamaha YZ-Cup

Dès **18 ans**. Peuvent prendre une licence MX Yamaha YZ-Cup. Sur demande du coordinateur Yamaha MX, la Commission CMS Swiss Moto peut autoriser des exceptions.

2.5.13 Swiss MX Sidecar

Dès **16 ans**. Peuvent prendre une licence MX Sidecar (coureur et passager). Les coureurs et passagers disposant d'une licence Inter peuvent participer au Swiss Moto MX Sidecar sans dérogation supplémentaire.

2.6 Demandes d'exception

Les demandes d'exception justifiées doivent être adressées par écrit à la commission CMS Swiss Moto, laquelle traitera et confirmera ses décisions/réponses par écrit.

2.7 Aperçu

Catégorie	Licence	Licence 1 manifestation	Certificat médical
Inter MX1	Type A	Oui*	Oui
Inter MX2	Type A	Oui*	Oui
National MX1	Type B	Oui	Non
National MX2	Type B	Oui	Non
MX Women	Type B	Oui	Non
MX Amateur	Type B	Oui	Non
Junior MX125	Type B	Oui	Non
Junior MX85	Type C	Oui	Non
Junior MX65	Type C	Oui	Non
Kids MX50-Cup	Type C	Oui	Non
MX E-Moto-Cup	Type B	Oui	Non
MX Yamaha YZ-Cup	Type B	Oui*	Non
MX Sidecar	Type B	Oui	Non

* se référer au chapitre 2.4.5

2.8 Certificat médical après accident

Dans des cas justifiés, après un accident, un certificat médical peut être demandé pour la prochaine manifestation. La décision peut être prise uniquement par le médecin responsable sur place. Les coureurs concernés seront informés au plus tard jusqu'au mardi après la course. Le formulaire correspondant, rempli par le médecin traitant, peut être téléchargé sur le site [internet Swiss Moto](http://internet.SwissMoto.ch). Il doit être signé avant la prochaine manifestation et envoyé au Secrétariat général Swiss Moto. Sans la confirmation du médecin, le coureur ne pourra pas prendre le départ de la prochaine course.

2.9 Règlement particulier (RP)

Le règlement particulier de l'organisateur se limite aux indications spécifiques de la manifestation concernée (parcours, programme (plan horaire), classes au départ, etc.). La totalité des formulaires sont disponibles sur le site [internet Swiss Moto](http://internet.SwissMoto.ch).

Si cela est mentionné dans le règlement particulier, les casques, protections dorsales ou machines doivent également être présentés au contrôle technique.

2.10 Participation

Tous les coureurs titulaires d'une licence annuelle Swiss Moto, d'une licence 1 manifestation ou d'une licence internationale en cours de validité peuvent participer aux courses de Swiss Moto, Championnat ou Coupe suisse. Les organisateurs doivent engager tous les coureurs qui s'inscrivent aux dates et dans les formes prescrites, sous réserve des restrictions imposées par les autorités cantonales compétentes en ce qui concerne le permis de conduire.

2.11 Participation des licenciés Enduro

Les coureurs Enduro disposant d'une licence annuelle Swiss Moto peuvent participer aux courses de Motocross sans devoir demander de licence 1 manifestation. Ils pourront courir en respectant les équivalences de catégories suivantes :

Type de licence Enduro	Catégorie MX équivalente
Enduro Inter	Inter MX1
Enduro Juniors	Inter MX2
Enduro National	MX National

La Commission CMS Swiss Moto peut accorder des dérogations.

Les prescriptions du point 2.5 du présent règlement sont à observer. Les coureurs Enduro peuvent demander une extension de licence MX pour un émolument de CHF 100.- qui leur donne droit aux points au championnat.

2.12 Participation des licenciés Supermoto

Les coureurs Supermoto disposant d'une licence annuelle Swiss Moto peuvent participer aux courses de Motocross sans devoir demander de licence 1 manifestation.

Les coureurs Supermoto (SM) titulaires d'une licence annuelle Swiss Moto Supermoto peuvent obtenir une licence 1 manifestation Motocross Swiss Moto sans frais supplémentaires. Cette licence journalière ne donne pas droit aux points du championnat.

Les prescriptions du point 2.5 du présent règlement sont à observer. Les coureurs souhaitant être classés au championnat peuvent acquérir une extension de licence Motocross pour un émolument de CHF 100.-.

Dans tous les cas, la Commission CMS décide de l'affectation dans la catégorie, laquelle est déterminée selon le niveau de performance du coureur.

3 INSCRIPTION

Les manifestations comptant pour le Championnat / Coupes suisses sont disponibles sur le site [internet Swiss Moto](http://internet.SwissMoto).

3.1 Inscription

Tous les coureurs (licenciés et non licenciés) doivent s'être inscrit et avoir payés les frais d'inscription au moyen du [Racemanager](#) jusqu'au dimanche soir minuit précédant la manifestation, c'est-à-dire 6 jours avant (la comptabilité du paiement nécessite 3 jours ouvrables). Les frais d'inscription sont intégralement reversés à l'organisateur. Pour toutes les inscriptions et paiement effectués après cette date ou sur place, un supplément de "dernière minute" de CHF 30.- sera facturé au profit de Swiss Moto.

Exception : Dans le cadre d'un événement se déroulant sur deux jours, les coureurs inscrits lors de la première journée ont la possibilité de courir dans une autre catégorie pour la seconde journée, et ce jusqu'à la dernière plage horaire d'inscription (cf. RP), sans frais supplémentaires.

3.2 Désinscription

En cas d'empêchement (maladie, accident, etc.), le désistement doit être signalé au moyen du [Racemanager](#) jusqu'à la veille minuit précédant la manifestation. En cas d'absence non-excusee ou hors délai, les frais d'inscription ne seront pas remboursés (en faveur de l'organisateur).

3.3 Inscriptions pour les manifestations internationales

Les inscriptions pour les Championnats internationaux / Coupes internationales, se font par l'intermédiaire du Secrétariat général Swiss Moto selon les directives de la FIM/FIM Europe.

3.4 Absence à l'étranger

Les absences non excusées à l'étranger qui sont signalées par les fédérations sont évaluées par les commissions compétentes et passibles d'une amende d'au moins CHF 100.-.

3.5 Annulation d'une manifestation

Si un organisateur doit annuler ou interrompre une manifestation en raison de conditions météorologiques défavorables, d'un accident ou d'un cas de force majeure, les frais d'inscription seront remboursés comme suit :

- Si l'ensemble de la manifestation doit être annulée ou interrompue avant la première séance d'entraînement, chaque coureur se verra rembourser 60 % des frais d'inscription.
- Après l'entraînement/les essais chronométrés, chaque coureur se verra rembourser 40 % des frais d'inscription.
- Dès qu'une course a débuté, les frais d'inscription ne sont plus remboursables.

Pour l'organisateur, même si l'événement est annulé, les coûts sont exactement les mêmes, parfois même plus, d'où cette répartition.

Si une manifestation est annulée pour des raisons de sécurité (en raison d'une erreur de l'organisateur) ou d'un manque d'autorisations/d'assurances, l'organisateur doit rembourser la totalité des frais d'inscription au coureur.

3.6 Attribution des numéros de départ

Les numéros de départ seront attribués selon les critères suivant :

1. N° de départ en Championnat du Monde / Championnat d'Europe ;
2. Classements de l'année précédente (le n° 1 ne sera pas attribué à un autre coureur) ;
3. N° de départ de l'année précédente.

Dans toutes les catégories, les numéros de départ sont communiqués par le Secrétariat général Swiss moto. Les coureurs titulaires d'une licence annuelle se voient attribuer un numéro de départ fixe par le Secrétariat Général Swiss Moto et sera valable pour toute la saison.

3.6.1 Attribution des numéros de départ des coureurs étrangers et licence 1 manifestation

Les coureurs étrangers ou titulaire d'une licences 1 manifestation reçoivent également leur numéro de la part du Secrétariat Swiss Moto après leur inscription.

3.7 Protection des officiels, droits et devoirs des coureurs et de ses accompagnants

- Les coureurs s'engagent à avoir un comportement sportif et à ne pas porter de paroles/actes désobligeants envers le public, organisateur autres coureurs et officiels Swiss Moto.
- Les coureurs doivent être en bonne condition physique et mentale.
- Les coureurs sont responsables des faits et gestes des membres de son entourage et en assume les conséquences. Les coureurs supportent également les conséquences pour un comportement incorrect des membres de leur équipe (team).
- L'utilisation de musique portative pendant les essais/courses est proscrite.
- Les coureurs ne doivent à aucun moment mettre en danger d'autres coureurs, mécaniciens, membres d'équipe, officiels, bénévoles, visiteurs, etc. par une conduite dangereuse, que ce soit sur ou en dehors de la piste.
- La piste ainsi que le terrain (faune et flore) occupé doivent être respectés et maintenus dans un état respectable.
- En dehors de la piste, **l'allure du pas** est de rigueur.
- Les instructions données par les officiels, bénévoles où organisateurs doivent être suivis et respectées.
- Les équipements électroniques de communication entre un coureur et son équipe (y compris passagers) sont interdits.
- Il est interdit de s'arrêter sur la piste (phase jaune causée inutilement).
- Les coureurs doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, si un coureur quitte accidentellement la piste, il peut continuer à rouler à vitesse réduite et sans accélération incertaine jusqu'à ce qu'il puisse à nouveau emprunter le parcours en toute sécurité. Il doit rejoindre la piste à l'endroit le plus proche possible de l'endroit où il l'a quittée, sans prendre un avantage.
- Quiconque quitte le circuit balisé pendant la course et en tire un avantage perd le nombre de places gagnées en dehors du circuit et une position supplémentaire dans le résultat final. Quiconque ne gagne pas de places en dehors du circuit est pénalisé par la perte d'une position.

3.8 Aide externe

Toute aide extérieure est interdite sur la piste. Exception faite de l'aide apportée dans le seul but d'assurer la sécurité du coureur. Ceci est valable pour toutes les catégories. La machine doit être démarrée par le coureur lui-même, sans aucune aide extérieure.

Pour les catégories Junior MX65 et Kids 50-Cup, 5 à 6 assistants seront désignés par le Directeur de course. Ils seront équipés de gilet de sécurité fluorescent, si possible orange, et pourront aider les coureurs si nécessaire.

3.9 Participation au Championnat du Monde / d'Europe / Nations

Les inscriptions aux Championnats internationaux sont établies selon la liste de classement de la Commission CMS Swiss Moto. Elle établit une liste de coureurs prioritaires par catégorie qui sera réévaluée à la mi-saison, en outre, selon les résultats intermédiaires des classements généraux, mais aussi selon la motivation et l'engagement en général.

3.9.1 Conditions

- 1 Priorités aux coureurs de nationalité suisse ou avec une résidence permanente en Suisse.
- 2 classement du Championnat suisse, d'Europe et du Monde de l'année précédente.
- 3 les coureurs qui roulent l'intégralité du Championnat du Monde, d'Europe ou qui y ont déjà disputé des courses ont la priorité.

Si une course du Championnat du Monde, d'Europe a lieu en Suisse, il est possible d'y inscrire des coureurs (Wild card).

3.9.2 Sélection de l'équipe nationale

La sélection pour la participation au Motocross des Nations (MXoN, MXoEN, Coupe de l'Avenir) et le Sidecar cross des Nations (SQXoN) sera établie selon les critères suivants :

- passeport suisse (obligatoire selon FIM) ;
- licence Swiss Moto ;
- points au Championnat du Monde, d'Europe, qualifications en Championnat du Monde, d'Europe, classement en Championnat suisse, état physique et motivation ;
- Respect strict du "Code of Conduct".

La sélection de l'équipe MXoN est effectuée par la commission MXoN.

3.9.3 Demande d'exception

Toute demande d'exception doit être faite par écrit au Secrétariat général Swiss Moto. Les demandes seront traitées par la commission compétente.

4 RÈGLEMENT TECHNIQUE

(art 01.01 Règlement technique motocross FIM)

Sauf si le présent règlement le prévoit autrement, le Règlement technique motocross FIM s'applique.

Il est à tout moment de la responsabilité du coureur de s'assurer que sa machine et que son équipement soient conformes aux règlements.

4.1 Contrôle des machines

Chaque machine doit être enregistrée lors du contrôle technique avec un numéro de châssis valable.

Chaque coureur licencié doit enregistrer sa (ses) machine(s) dans le [Racemanager](#) **avant la première course**. Ce formulaire technique est valable pour la **saison complète**. **Tout changement de machine doit être annoncé avant l'utilisation de celle-ci !** Les coureurs titulaires d'une licence 1 manifestation et coureurs avec une licence étrangère doivent remplir le formulaire technique **à chaque manifestation**. Au moyen du [Racemanager](#), un coureur peut inscrire une seconde machine à son nom. Cette machine doit correspondre aux spécifications/conditions de la catégorie concernée. Une seule machine est autorisée par manche. **Un changement de machine est interdit dès l'entrée en prégrille (Skybox)**. Lors de dommages irréparables, une **machine de réserve** peut être enregistrée ultérieurement. Celle-ci doit avoir la même cylindrée et doit correspondre aux mêmes conditions de la catégorie que la **première machine**.

4.2 Contrôle technique

Lors d'une manifestation, si un contrôle technique final est requis avant la publication des résultats, ce contrôle doit inclure une mesure du bruit d'au moins 3 machines tirées au sort.

Le Commissaire technique (CT) est habilité d'ordonner à tout moment un contrôle d'une machine ou de l'équipement d'un coureur. Les coureurs sont tenus de s'y soumettre.

Les défauts (machines/équipement) doivent être corrigés selon les directives du CT dans le délai fixé. Si cela n'est pas le cas, le coureur sera refusé au départ.

4.3 Parc fermé

Toutes les machines de chaque catégorie peuvent être retenues pour une durée de 30 minutes après l'arrivée d'une manche dans le parc fermé et être soumises à un contrôle supplémentaire.

4.4 Carburant

Essence sans plomb sans additif selon [les normes FIM](#).

4.5 Limite de poids

Cylindrée	Poids minimum
450/500cc	99 kg
250cc	95 kg
150cc (4T)	73 kg
125cc	88 kg
85cc	65 kg
65cc	53 kg
50cc	40 Kg

Les limites de poids s'appliquent à toutes catégories confondues.

4.6 Mesure de bruit

La machine doit être placée à un endroit dégagé et plat, loin des panneaux de publicité, murs, camions, immeubles, maisons, etc., à une distance minimum de 10 m. Le sonomètre est placé sur son trépied à une distance de 2 mètres de la machine par rapport à la ligne médiane, avec un angle de 45°, à partir de l'endroit où la roue arrière touche le sol (+/- 5cm de tolérance).

La hauteur du microphone est de 135cm à partir du sol. Le sonomètre est orienté horizontalement. Il est réglé sur Fast maximum. Un tapis environnemental est placé sous la machine.

La mesure du bruit est effectuée lorsque le moteur est chaud. Pendant la mesure du bruit, seul le coureur peut être assis sur la machine dans une position de conduite normale. A gauche de la machine, le coureur ou un mécanicien est responsable de la stabilité de la machine. Pour des raisons de sécurité, le coureur doit tirer l'embrayage.

Le Commissaire technique (CT) effectue la mesure, il ouvre les gaz le plus rapidement possible (dans un délai de 0.3s). Lors d'une montée rapide du moteur (régime maximal), le CT maintient ensuite les gaz ouverts pendant 1 seconde.

Des contrôles de bruit peuvent être effectués à tout moment. Les machines qui ne répondent pas aux normes de bruit ne seront pas admises à l'entraînement/à la course.

Si un contrôle technique est imposé avant la publication des résultats, il doit comporter une mesure de bruit sur au moins 3 machines choisies par tirage au sort.

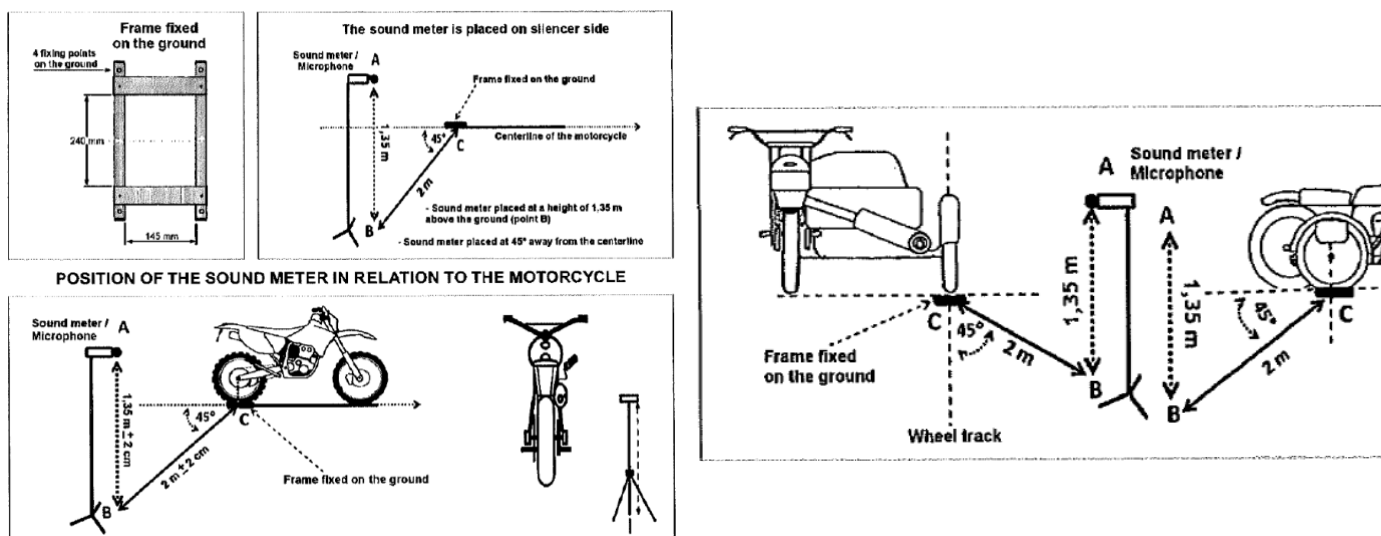
4.6.1 Limite de bruit

Limite max. avant la course **114 dB/A (Junior 85, Junior 65 & Kids 50 111 dB/A)**

Limite max. après la course **115 dB/A (Junior 85, Junior 65 & Kids 50 112 dB/A)**

Le coureur a la possibilité d'faire effectuer une mesure du bruit avant les essais chronométrés sans sanction.

Les mesures de bruit peuvent avoir lieu avant une séance d'essai et après chaque manche de course.



Pendant une manche de course, si un coureur a un dommage à son système d'échappement (qui n'est pas ou ne peut pas être réparé durant la course), il doit automatiquement se présenter à la fin de la manche pour une mesure du bruit. S'il est constaté que le niveau sonore est trop élevé, le coureur sera sanctionné conformément à l'art 6.2 du présent règlement.

4.7 Caractéristiques par catégorie

Catégorie	Cylindrée	Min - Max	Taille des roues	Couleur des plaques	
				Plaque	Nombre
Swiss Inter MX1	2T 4T	175cc - 500cc 250cc - 450cc	<i>Pas de limite</i>	Blanc	Noir
Swiss Inter MX2	2T 4T	125cc - 250cc 175cc - 250cc	<i>Pas de limite</i>	Noir	Blanc
Swiss National MX1	2T 4T	125cc - 500cc 250cc - 450cc	<i>Pas de limite</i>	Blanc	Noir
Swiss National MX2	2T 4T	125cc - 250cc 175cc - 250cc	<i>Pas de limite</i>	Noir	Blanc
Swiss MX Women	2T 4T E	85cc - 500cc 150cc - 450cc Selon règlement moto électrique	<i>Pas de limite</i>	Bleu	Blanc
Swiss MX Amateur-Cup	2/4T	Dès 125cc	<i>Pas de limite</i>	Vert	Blanc
Swiss Junior MX125	2T	85cc - 125cc	Avant, max 21" Arrière, max 19"	Noir	Blanc
Swiss Junior MX85	2T 4T	65cc - 85cc 85cc - 150cc	Avant, max 19" Arrière, max 16"	Blanc	Noir
Swiss Junior MX65	2T E	65cc Classe B (max 59 Volt)	Avant, max 14" Arrière, max 12"	Bleu	Blanc
Swiss Kids MX 50-Cup	2T 4T	Jusqu'à 49.9 cc Jusqu'à 110 cc	Avant, max 12" Arrière, max 10"	Blanc	Bleu
Swiss MX E-Cup	Selon règlement moto électrique		<i>Pas de limite</i>	Blanc	bleu
Swiss MX Yamaha-Cup	2T 4T	125cc - 500cc 250cc - 450cc	<i>Pas de limite</i>	Libre*	Libre*
Swiss MX Sidecar	2T 4T	350 cc - 750cc 1'000cc	<i>Pas de limite</i>	Jaune	Noir

*Pour autant que les nuances de couleur du chapitre 4.8.1 sont respectées.

4.8 Numéros de départ

Il est obligatoire d'avoir le numéro valide sur la machine. Trois plaques avec le numéro conformes aux normes FIM/FIM EUROPE doit être apposées. Des polices d'écriture standards doivent être utilisées. Les couleurs doivent être mate.

Elles doivent être fabriquées dans un matériau rigide et solide et être bien lisibles. Le logo de la fédération doit être apposé sur la plaque avant (avant droit, 45x35 mm).

Les chiffres 1 est exclusivement réservés au vainqueur du Championnat / de la Coupe de la catégorie concernée. Il a droit de l'utiliser s'il reste dans la même catégorie l'année suivante.



4.8.1 Normes des numéros FIM

Taille minimum	Avant	Côtés
Hauteur des numéros	140 mm	100 mm
Épaisseur du trait	25 mm	25 mm
Espace entre les chiffres	15 mm	15 mm

Couleur	RALL
Noir	9005
Blanc	9010
Bleu	5005
Vert	6024

Couleur	RALL
Rouge	3020
Jaune	1003
Doré	1004

Exemple :



4.8.2 Number Plates pour les catégories sous partenariat

Junior MX85



Swiss MX 65



Swiss Kids MX-Cup



Les modèles sont disponibles sur le site [internet Swiss Moto](http://internet.SwissMoto).

4.8.3 Red plate / Gold Number

Lors de la première épreuve, le Champion / Vainqueur en titre, s'il n'a pas changé de catégorie, doit afficher une plaque à fond rouge et le numéro blanc. Après la première épreuve, c'est le coureur en tête du classement général qui revête la plaque rouge.

Lorsqu'un coureur est titré, il peut arborer une plaque à fond rouge et le numéro doré jusqu'à la fin de la saison.

4.9 Equipement du coureur

L'équipement du coureur doit être conforme à l'art 01.65 du règlement FIM Motocross.

4.9.1 Casque / Normes relatives aux casques

Les casques doivent être conformes à l'une des normes suivantes :

- ECE 22.06. Seulement type 'P' ;
- SNELL M2015 ;
- SNELL M2020 ;
- SNELL M2025 ;
- JIS T 8133:2015 ;
- FRHPhb-02.

Les casques peuvent être contrôlés lors du contrôle technique ou à tout instant durant la manifestation. Des casques endommagés, douteux et non conformes aux prescriptions FIM des casques correspondants seront refusés et confisqués pour la durée de la manifestation. Le coureur en question est responsable de récupérer rapidement le casque confisqué avant de partir. Les cheveux longs doivent être dissimulés sous le casque.

4.9.2 Maillot

Chaque coureur ayant une licence annuelle doit porter un maillot avec son numéro de départ indiqué dans le dos. Il doit apparaître en couleurs contrastées. La hauteur des chiffres doit être de minimum 200 mm et dans une police d'écriture lisible. Le numéro doit être **bien visible**. Si une protection dorsale est portée par-dessus le maillot, le numéro de départ doit être visible sur la protection.

Le numéro doit être identiques maillot - machine. Si ce n'était pas le cas, les numéros sur le maillot doit être masqué. Ceci est également valable pour les coureurs avec une licence 1 manifestation et les coureurs avec une licence étrangère.

4.9.3 Lunettes / Gants

Les lunettes et les gants doivent être portés avant l'entrée sur la piste.

Dès la saison 2026, le système "tear-off" est interdit, sauf s'il est muni d'un système de récupération (Green System Tear-off). En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prononcées.

4.9.4 Protections corporelles

Il est recommandé de porter un protège-nuque/neck brace. Les systèmes airbag sont autorisés. Son utilisation doit être annoncée au CT lors du contrôle technique (se référer à la liste [FIM des airbags autorisés](#)).

Pour les coureurs des catégorie MX Kids 50-Cup, Junior MX65, Junior MX85 et Junior MX125, les protections d'épaules, de genoux et coudes est obligatoire avec la norme EN1621-1, niveau 1 ou 2.

4.10 Règlement FIM/Swiss Moto concernant la publicité

La publicité (sponsors) peut être placée sur l'équipement du coureur, sur la machine et sur le casque en tenant compte des recommandations des fabricants.

Il est rappelé que dans certains pays (par exemple en Suisse et en France), toute publicité pour le tabac et l'alcool de plus de 40° est interdite. En Suisse, selon l'ordonnance sur les denrées alimentaires : interdiction sur le coureur et la machine.

5 OFFICIELS ET PROCÉDURES

5.1 Officiels

La liste des officiels ainsi que leurs cahiers des charges sont disponibles dans l'art 5 du Code sportif Swiss Moto.

5.2 Briefing des coureurs

Lors de chaque manifestation, l'organisateur ou le Commissaire sportif Swiss Moto peut planifier ou organiser spontanément un briefing des coureurs, pour toutes les catégories ou seulement pour une. Le lieu et l'heure peuvent être fixés dans le règlement particulier (y compris le programme) de la manifestation.

Si un briefing des coureurs est prévu sur le programme ou exigée spontanément, tous les coureurs sont tenus d'y participer.

5.3 Lavage

Lorsque l'organisateur met à disposition une place de lavage avec au moins **10 installations**, Il est interdit de laver les machines dans le parc des coureurs (voir RP). En cas de non-respect de cette règle, des sanctions pourront être appliquées.

5.4 Transpondeur

Chaque coureur licencié annuel doit disposer de son propre transpondeur. Il est facturé avec la licence et envoyé après la réception du paiement. Chaque coureur est responsable de la fixation et de la perte éventuelle de son transpondeur.

5.5 Transpondeur pour coureur étranger / licence 1 manifestation

Chaque coureur étranger ou disposant d'une licence 1 manifestation doit louer un transpondeur au tarif forfaitaire de CHF 20.- / week-end. Il est réceptionné par le coureur lors de l'inscription. Il sera récupéré par l'organisateur à la sortie de la piste après la fin de la dernière manche de course. Si le coureur n'y prend pas part, il devra le ramener au bureau de course dans un délai de 30 minutes après la fin de la dernière manche de course. Lors de la perte du transpondeur, le montant de CHF 80.- sera facturé au coureur concerné.

Les coureurs qui ne sont pas titulaires d'une licence Swiss Moto peuvent également obtenir un transpondeur personnel aux mêmes conditions.

5.6 Signaux officiels





(extrait du règlement FIM MX Regulation, art 4.26)




Les signaux officiels seront donnés au moyen de panneau noir sur lequel seront inscrits en blanc les chiffres 2, 1, 15 et 5. Ces panneaux doivent être de bonne qualité et clairement lisibles.

Signal	Signification
Panneau "2 MINUTES" (à la prégrille avant le tour de reconnaissance)	Tout le monde, à l'exception d'un membre de l'équipe par coureur, de l'équipe de télévision et des officiels indispensables, doit quitter la prégrille. Les coureurs se préparent pour leur tour de reconnaissance.
Panneau "1 MINUTE" (à la prégrille avant le tour de reconnaissance)	Tout le monde, à l'exception des coureurs, de l'équipe de télévision et des officiels indispensables, doit quitter la prégrille. La grille de départ est dégagée. Les coureurs se prépare pour le départ.

Panneau "15 SECONDES" (au départ)	15 secondes avant le début de la phase finale de la procédure de départ.
Panneau "5 SECONDES" (au départ)	La grille de départ s'abaissera dans les 5 à 10 secondes qui suivent.
Panneau "2" (en course)	Le temps réglementaire est terminé. Il reste deux tours.
Panneau "1" (en course)	Le temps réglementaire est terminé. Il reste un tour.
Panneau "END FINISH ZONE"	Les coureurs doivent continuer à rouler à la vitesse de la course jusqu'à ce qu'ils aient dépassé ce panneau. Il est interdit de ralentir brusquement ou de s'arrêter avant, sauf si cela est ordonné par un officiel.

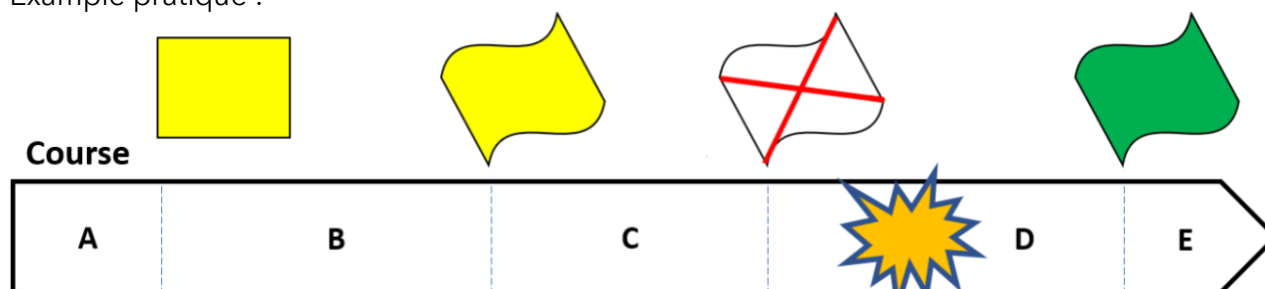
Les signaux officiels seront donnés au moyen de drapeau mesurant au minimum 600 mm x 600 mm comme suit :

Drapeau		Signification
	Drapeau rouge	Tous les coureurs doivent cesser la course et se rendre dans la zone indiquée par les officiels à vitesse réduite et sans dépassement. <ul style="list-style-type: none"> • Tout faux départ doit être signalé en agitant un drapeau rouge. • Le drapeau rouge a priorité sur tous les autres drapeaux.
	Drapeau noir et panneau indiquant le numéro du coureur	Le coureur concerné doit cesser la course et quitter la piste en empruntant la voie des stands ou l'accès de la piste au paddock.
	Drapeau jaune, tenu immobile	Danger, réduire la vitesse, dépassement interdit. Valable jusqu'après la zone de danger. Le drapeau jaune est agité au début de la première séance d'essais libres, pendant le tour de formation et pendant un maximum de 2 minutes avant une course.
	Drapeau jaune, agité	Grand danger, préparez-vous à vous arrêter, ne dépassez pas. Une réduction significative de la vitesse doit être observée ; par conséquent, il ne faut pas tenter de sauter. <ul style="list-style-type: none"> • Le drapeau jaune agité a priorité sur le drapeau jaune immobile.
	Drapeau médical (présenté dans une zone préoccupante)	Personnel médical sur la piste, procédez avec extrême prudence. Les coureurs doivent franchir chaque saut individuellement et ne doivent ni accélérer ni dépasser avant d'avoir dépassé la zone dangereuse et le drapeau vert (s'il est brandi à la fin de la zone).
<ul style="list-style-type: none"> • Un drapeau médical doit être disponible à chaque poste de commissaire de course. • Le drapeau médical a priorité sur les drapeaux jaunes fixes et agités. 		

	<p>Drapeau bleu, agité</p>	<p>Attention, vous êtes sur le point d'être dépassé. Tenez votre ligne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le drapeau bleu doit être utilisé par des commissaires supplémentaires spécialement formés à cet effet. • Un drapeau bleu immobile peut être brandi pendant le tour de reconnaissance qui précède une course
	<p>Drapeau vert, immobile (durant une procédure de course)</p>	<p>Tout est prêt pour le départ de la course.</p>
	<p>Drapeau vert, agité (à l'arrivée, lors d'une séance combinée d'essai libres et chronométrés)</p>	<p>Début de la séance chronométrée.</p>
	<p>Drapeau vert, agité (lorsqu'il est affiché à la fin d'une zone à surveiller, indiqué par le drapeau médical)</p>	<p>Les coureurs peuvent reprendre la course une fois passé ce drapeau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le drapeau vert ne peut être utilisé que par un officiel spécialisé dans l'utilisation de ce drapeau.
	<p>Drapeau à damier noir et blanc, agité</p>	<p>Fin de séance de roulage / de la course.</p>

Lorsque cela est jugé nécessaire et si les conditions le permettent, un drapeau vert agité peut être brandi par des officiels désignés à une distance suffisante de la zone concernée indiquée par le drapeau médical.

Exemple pratique :



Le drapeau jaune + le drapeau médical sont valables jusqu'après la zone dangereuse.

Zone A :	Aucun drapeau n'est brandi. Les coureurs sont en course.
Zone B :	Drapeau jaune immobile brandi. Danger devant : les coureurs doivent rouler prudemment.
Zone C :	Drapeau jaune agité brandi. Grand danger devant : les coureurs doivent réduire considérablement leur vitesse et se préparer à s'arrêter. Ils ne peuvent dépasser aucun autre coureur et ne doivent tenter aucun saut.
Zone D :	Drapeau médical agité. Personnel médical sur le parcours : les coureurs doivent avancer avec une extrême prudence et franchir chaque saut individuellement jusqu'à ce qu'ils aient dépassé la zone dangereuse.
Zone E :	Drapeau vert agité. Les coureurs se trouvent désormais à une distance suffisante de la zone dangereuse et peuvent reprendre la course une fois qu'ils ont dépassé le drapeau vert agité.

Lorsqu'aucun drapeau vert n'est brandi après la zone concernée indiquée par le drapeau médical, les coureurs peuvent reprendre la course dès qu'ils ont dépassé cette zone.

Lorsque plusieurs drapeaux sont brandis dans la même zone, le drapeau supérieur a toujours priorité sur les autres drapeaux.

Le non-respect par un ou plusieurs coureurs du drapeau jaune agité et/ou du drapeau médical et/ou du drapeau vert sera considéré comme un fait avéré contre lequel aucune réclamation ne sera possible.

Le code couleur suivant doit être respecté pour les drapeaux :

Couleur	RAL
Noir	Pantone Black C
Bleu	Pantone 286 C
Rouge	Pantone 186 C
Jaune	Pantone Yellow C
Vert	Pantone 348 C
Blanc	Pantone White C

5.7 Catégories

Avant le début de la saison, la Commission CMS Swiss Moto analysera le nombre de coureur inscrit par catégorie et procédera, si nécessaire au regroupement de catégorie. Dans ce cas, il y aura un classement séparé, y compris coupes, primes et points au Championnat.

5.8 Essais / Essais chronométrés / Courses de qualification / Course

Catégorie	Essai libre / chronométré	Tour de reconnaissance	Nombre de manche	Nombre de coureurs
Inter MX1	15' / 20'	OUI	2 à 25' + 2 tours	45 + 2 réserves
Inter MX2	15' / 20'	OUI	2 à 25' + 2 tours	45 + 2 réserves
National MX1	15' / 20'	OUI	2 à 20' + 2 tours	45 + 2 réserves
National MX2	15' / 20'	OUI	2 à 20' + 2 tours	45 + 2 réserves
MX Women**	15' / 20'	OUI	2 à 18' + 2 tours	45 + 2 réserves
MX E Moto-Cup	Selon la catégorie avec laquelle elle roulera			
MX Amateur-Cup	10' + 15'	OUI	2 à 18' + 2 tours	45 + 2 réserves
Junior MX125	15' / 20'	OUI	2 à 20' + 2 tours	45 + 2 réserves
Format « AMA »*	15' / 10' + 1T	OUI	2 à 20' + 1 tour	
Junior MX85	15' / 20'	OUI	2 à 15' + 2 tours	45 + 2 réserves
Junior MX65	15' / 15'	Facultatif	2 à 12' + 2 tours	45 + 2 réserves
Kids MX50-Cup	15' / 15'	Facultatif	2 à 10' + 2 tours	45 + 2 réserves
Yamaha YZ-Cup	15' / 20'	OUI	2 à 18' + 2 tours	45
MX Sidecar	10' + 15'	OUI	2 à 18' + 2 tours	30 + 2 réserves

Chaque coureur doit avoir au moins un tour chronométré en séance d'essais libres ou chronométrés. L'ordre de départ des courses est établi sur la base des essais chronométrés. Si un coureur n'a pas de temps lors des essais chronométrés et qu'il y a moins de coureurs sur la grille de départ que ce qui est défini dans le présent chapitre, il peut prendre le départ en dernier. Un coureur ne peut pas céder sa place sur la ligne de départ à un autre coureur. Si une machine / un coureur manque à la prégrille, il sera remplacé par un coureur de réserve (2 coureurs de réserve au total). Les coureurs de réserve partent en dernier.

Si les essais chronométrés se déroulent en 2 groupes, 23 coureurs du groupe A et 22 coureurs du groupe B se qualifient pour les manches de course. Le 24^{ème} coureur du groupe A et le 23^{ème} coureur du groupe B sont des coureurs de réserve.

**Les courses du Swiss Junior MX125 organisées par l'AMA disposent d'un format différent. Les essais chronométrés sont remplacés par une course qualificative. La mise en grille est déterminée par les résultats des essais libres. Le format de roulage est déterminé dans le RP de la manifestation.*

***Les courses du Swiss MX Women organisées par la SAM disposent d'un format différent. Les détails sont disponibles dans règlement complémentaire Women.*

5.8.1 Essai de départ

Les coureurs ont la possibilité de s'entraîner au départ. Les essais de départ est autorisé exclusivement devant la ligne de départ, dans les conditions suivantes :

1. Durant les essais libres :

- Les essais de départ sont autorisés pendant toute la durée des essais libres.
- Chaque coureur peut décider de manière autonome à quel moment il souhaite s'entraîner au départ.

2. Durant les essais chronométrés :

- L'entraînement au départ n'est autorisé pendant les essais chronométrés qu'au début de celui-ci, au moment d'entrer sur la piste.
- Chaque coureur n'est autorisé à effectuer un essai de départ.
- L'essais de départ fait partie intégrante des essais chronométrés.

5.8.2 Disqualification de coureur trop lent

Pour des raisons de sécurité, le Jury, en collaboration avec la Direction de course se réserve le droit de disqualifier ou de refuser un coureur s'il est jugé trop lent par rapport au dynamisme de la course.

5.9 Procédure de course

5.9.1 Spécification de la grille de départ

La grille de départ doit pouvoir contenir 40 machines. Chaque machine dispose d'une place d'1 m (2 m pour les Sidecar). La grille de départ doit être aménagée de manière à garantir un départ en toute sécurité pour tous les coureurs.

5.9.2 Prégrille (Skybox)

- La prégrille est fermée 10 minutes avant la manche concernée, conformément au programme.
- En cas de retard de 10 minutes ou plus dans le programme officiel, la prégrille sera fermée au moment où le drapeau à damier est présenté au vainqueur de la manche en cours.
- Les coureurs en retard n'ont plus droit à leur place de départ. Ils doivent se placer derrière dans l'ordre d'arrivée à la prégrille. Si des coureurs de réserve sont présents, ils ont la priorité sur les coureurs qualifiés en retard.
- Avant une manche, une machine placée en prégrille ne peut plus en être sortie. Si une machine est sortie de la prégrille, le coureur en question n'a plus droit de se rendre au départ.
- Dans toutes les catégories, à l'exception de la MX Yamaha YZ-Cup, 2 coureurs de réserve seront acceptés en prégrille, afin de remplacer les éventuels absents parmi les coureurs qualifiés non-présent. Lorsque le nombre total coureurs total présents ne dépasse pas le quota défini au chapitre 5.7, les coureurs en retard partiront dernier. Un officiel Swiss Moto, avec un représentant de l'organisation, est responsable de surveiller la prégrille et de décider des éventuelles sanctions.
- Les coureurs de réserves attendent en dehors de la prégrille. S'ils sont admis (à la fin du temps règlementaire), ils sont autorisés à pénétrer dans la prégrille.
- Il est strictement interdit de fumer en prégrille.
- Les personnes non autorisées, notamment enfants et animaux, n'ont pas accès à la prégrille.

5.9.3 Tour de reconnaissance

Un tour de reconnaissance est obligatoire avant chaque course (pour l'organisateur), sauf pour les catégories Junior MX65 et Kids 50-Cup. Celui-ci doit être relevé dans le programme. La participation des coureurs au tour de reconnaissance est facultative.

Le tour de reconnaissance doit porter sur l'intégralité de la piste. Après le tour de reconnaissance, retour normal en prégrille.

5.9.4 Procédure de départ

Quand toutes les places de la première ligne sont occupées, les coureurs restants prennent place sur la deuxième ligne, derrière la poutre en bois. Tout changement ultérieur de la place de départ est exclu. Personne n'est admis dans la zone devant ou derrière la grille de départ en dehors des coureurs, des officiels et de la presse. Ces derniers doivent se tenir à plus d'un mètre de la grille de départ et doivent se conformer aux ordres des officiels. Font exception :

- Junior MX65 : Des représentants du SJMCC muni de gilet vert sont autorisés de rester dans la zone de grille de départ jusqu'à l'agitation du drapeau vert.
- Kids 50-Cup : Un représentant légal peut rester dans la zone de la grille de départ jusqu'à l'agitation du drapeau vert.

Les coureurs doivent se tenir uniquement derrière la grille de départ et améliorer leur place de départ uniquement depuis cet endroit. Aucun outil ni fluide n'est autorisé. Tout aide extérieure est interdit.

Seul un officiel peut, sur demande, procéder au retrait d'un élément juger gênant par un coureur devant la grille de départ.

Jusqu'au moment où tous les coureurs ont atteint la grille de départ, le starter présente le drapeau vert. Lorsqu'ils sont tous placés, le panneau "15 secondes" est présenté. Après ces 15 secondes, le panneau "5 secondes" est présenté et dans un temps de 5 à 10 secondes, la grille de départ est débloquée. La procédure de départ ne doit pas être interrompue. Cette procédure est valable pour toutes les catégories.

Attention : les coureurs placés en seconde ligne ne devront prendre le départ qu'au moment de la chute de la grille.

5.9.5 Aide au départ

L'assistance technique dans la zone de départ est uniquement autorisée immédiatement après le départ et seulement derrière le bloc de départ. Un repose-pied supplémentaire est autorisé, cependant, il doit être constitué exclusivement **de sagex, plastique, aluminium, sable ou terre**. Seul le premier des essais chronométrés peut placer un repose-pied à l'avance à sa position de départ.

5.9.6 Faux départ

En cas de faux départ, un nouveau départ sera donné. Un drapeau rouge sera brandi devant les coureurs. Les coureurs retourneront dans la zone d'attente (prégrille) et le nouveau départ aura lieu dès que possible avec les mêmes coureurs. Les coureurs qui ne se trouvaient pas à la ligne de départ lors du départ initial ne seront pas autorisés à prendre part au nouveau départ. Le changement de machine ne sera pas autorisé après un faux départ. Le ou les coureurs jugés responsables du faux départ peuvent être exclus par la Direction de course et ne pas être autorisés à prendre part au nouveau départ. En cas de faux départ dû à un dysfonctionnement de la grille, la course sera relancée. Si la course est arrêtée, même après

plus de deux tours, le nouveau départ aura lieu depuis la grille dans l'ordre de départ initial. Si la grille ne tombe pas correctement après 3 tentatives, le départ sera donné au drapeau.

5.9.7 Arrêt d'un entraînement

Le Directeur de course est autorisé à interrompre prématurément toute partie de l'épreuve pour des raisons urgentes et/ou de sécurité ou dans d'autres cas de "force majeure". Un drapeau rouge sera brandi à l'intention des coureurs. Les coureurs doivent suivre les instructions des officiels et se rendre directement à la prégrille où ils pourront recevoir de l'aide. Le changement de machine est autorisé. Les essais libres ou les essais chronométrés reprendront dès que possible, à la discrétion du Directeur de course, si le temps, les conditions et la météo le permettent. Dans tous les cas, tout sera mis en œuvre pour que la session en question se déroule dans son intégralité. Le ou les coureurs jugés responsables de l'interruption des essais libres ou des essais chronométrés peuvent être exclus par la Direction de course de la participation au reste de la session.

5.9.8 Arrêt d'une course / - 51 % terminés

Le Directeur de course est autorisé à interrompre prématurément toute partie de l'épreuve pour des raisons urgentes et/ou de sécurité ou dans d'autres cas de "force majeure". Dans ce cas, un drapeau rouge sera brandi à l'intention des coureurs. Si une course est interrompue avant que 51 % du temps de course (arrondi à l'unité supérieure) ne se soit écoulé, un nouveau départ sera donné ou déclarée nulle. Les coureurs doivent suivre les instructions des officiels et se rendre directement à la prégrille où ils pourront recevoir de l'aide. Le changement de machine n'est pas autorisé. Un nouveau départ aura lieu dès que possible, à la discrétion du Directeur de course. Un délai minimum de 5 minutes à compter de l'arrêt de la course sera accordé pour effectuer les réparations/réglages nécessaires. Seuls les coureurs qui sont "en piste" (qui participent activement à la course ou qui sont impliqués dans un incident de course) au moment de l'arrêt de la course seront autorisés à prendre le nouveau départ. Les coureurs qui sont retournés au paddock sont exclus du redémarrage. Les coureurs s'aligneront en formation à la prégrille dans l'ordre d'arrivée à la fin du tour précédant l'arrêt de la course. Un officiel placera les coureurs dans l'ordre de départ du redémarrage. Les coureurs impliqués dans un incident de course au moment de l'arrêt de la course seront placés en fonction de leur position à la fin du tour précédant l'arrêt de cette course.

5.9.9 Arrêt d'une course / + 51 % terminé

Le Directeur de course est autorisé à interrompre prématurément toute partie de l'épreuve pour des raisons urgentes et/ou de sécurité ou dans d'autres cas de "force majeure". Dans ce cas, un drapeau rouge sera brandi à l'intention des coureurs. Si une course est interrompue après que 51 % du temps de course (arrondi à l'unité supérieure) se soit écoulé, elle sera terminée. Le classement des coureurs sera alors celui à la fin du tour précédant l'interruption de la course. Dans le cas d'une course, tous les points du championnat du monde seront attribués.

5.9.10 Franchissement de la ligne d'arrivée / Tour d'honneur

Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les coureurs doivent continuer à rouler à la vitesse de la course jusqu'à ce qu'ils aient dépassé le panneau « End Finish Zone » (zone d'arrivée) / l'officiel muni d'un drapeau rouge et quitter la zone le plus rapidement possible. Il est interdit de ralentir brusquement ou de s'arrêter dans cette zone, sauf si un officiel en donne l'ordre. Il n'y aura pas de tour d'honneur.

5.10 Vainqueur du jour

Le vainqueur d'une manche de course est le coureur qui franchit en premier la ligne d'arrivée. Les coureurs suivants sont classés selon leur ordre de passage de la ligne d'arrivée.

Tous les coureurs sont classés dans l'ordre de leur arrivée et des tours accomplis, c'est-à-dire que tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur sont classés dans l'ordre dans lequel ils ont franchi la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour de moins, deux tours de moins et ainsi de suite.

Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c'est-à-dire que les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour sinon ils ne seront pas pris en compte dans le résultat.

Un coureur doit franchir au moins une fois la ligne d'arrivée pour être classé. Si ce n'est pas le cas, il est considéré comme n'ayant pas pris le départ.

La procédure pour déterminer l'ordre des résultats des coureurs qui n'ont pas terminé dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex aequo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Ordre de facteurs pour la détermination du vainqueur : Les points sont attribués selon le chapitre 5.15 du présent règlement. Le vainqueur du jour est le coureur ayant marqué le plus grand nombre de point sur les 2 manches de course réunies (ou moins si l'une a dû être annulée). En cas d'ex aequo, **la dernière manche** sera déterminante.

5.11 Remise des prix

Les trois premiers du classement journalier doivent participer à la remise des prix, sinon ils perdent leur droit au prix en espèces et à la coupe (en faveur de l'organisateur).

5.12 Contrôle antidopage et alcoolémie

Conformément aux disposition FIM / Swiss Olympic Association (SOA), chaque coureur peut être soumis à un contrôle antidopage et d'alcoolémie.

5.13 Primes

Catégorie	Inter MX1	Inter MX2	National MX1 / MX2 / MX Women / Junior MX125	Junior MX85 / MX65 Kids MX50-Cup	MX Sidecar*
Rang	Par manche		Classement journalier		
1	CHF 700.- + coupe	CHF 450.- + coupe	CHF 80.- + coupe	CHF 50.- + coupe	CHF 180.- + coupe
2	CHF 450.- + coupe	CHF 300.- + coupe	CHF 80.- + coupe	CHF 50.- + coupe	CHF 150.- + coupe
3	CHF 300.- + coupe	CHF 200.- + coupe	CHF 80.- + coupe	CHF 50.- + coupe	CHF 130.- + coupe
4	CHF 200.-	CHF 150.-	CHF 80.-	CHF 50.-	CHF 110.-
5	CHF 150.-	CHF 140.-	CHF 80.-	CHF 50.-	CHF 100.-
6	CHF 140.-	CHF 120.-			CHF 90.-
7	CHF 120.-	CHF 100.-			CHF 80.-
8	CHF 90.-	CHF 90.-			CHF 70.-
9	CHF 80.-	CHF 80.-			CHF 60.-
10	CHF 60.-	CHF 60.-			CHF 50.-
11	CHF 60.-	CHF 60.-			
12	CHF 60.-	CHF 60.-			
13	CHF 60.-	CHF 60.-			
14	CHF 60.-	CHF 60.-			
15	CHF 60.-	CHF 60.-			
16	CHF 40.-	CHF 40.-			
17	CHF 40.-	CHF 40.-			
18	CHF 40.-	CHF 40.-			
19	CHF 40.-	CHF 40.-			
20	CHF 40.-	CHF 40.-			
Total	CHF 5'580.-	CHF 4'380.-	CHF 400.-	CHF 250.-	CH 1'020.-

*Si moins de 15 équipages prennent le départ, la prime ne doit être versée qu'aux 5 premiers. L'organisateur est libre de verser l'intégralité des primes.

L'organisateur est libre d'adapter individuellement le montant des primes vers le haut ; ceci doit être publié au préalable dans le règlement particulier.

Si une manifestation Inter peut se dérouler normalement, avec un public, les primes normales seront payées. Si la manifestation Inter se déroule sans public ou avec un nombre limité de spectateurs (jusqu'à 500), la moitié des primes sera payée et selon les classements journaliers.

L'organisateur est libre de verser l'intégralité des primes à tout moment. Sauf avis contraire de l'organisateur, les primes seront versées après la manifestation sur le compte [Racemanager](#) des coureurs bénéficiaires.

Les coureurs avec une licence 1 manifestation seront inscrits au classement journalier et recevront coupes et primes d'arrivée.

5.14 Point au Championnat / à la Coupe

Les points au Championnat / Coupe ne seront attribués qu'aux coureurs licenciés annuel Swiss Moto. Les coureurs titulaires d'une licence étrangère et licenciés 1 manifestation ne figureront que dans les classements journaliers.

Exception : Inter MX1, cette catégorie étant internationale, les participants avec licence étrangère prennent part au classement du Championnat.

Les points seront décernés par manche de course selon le présent tableau (vaut pour toutes les catégories) :

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

A partir de la 21^{ème} place (classes nationales), chaque coureur classé reçoit encore 1 point de championnat.

5.15 Attribution du titre

Aucun titre n'est attribué si au moins 5 manches n'ont pas été courues dans la catégorie concernée au cours de la saison. Toutes les manches disputées comptent pour le Championnat / Coupe suisse.

5.15.1 Egalité des points

En cas d'égalité de point, l'attribution du titre se fera aux nombres de victoires, ensuite des secondes places et ainsi de suite. Si les concurrents ne peuvent toujours pas être départagés, les temps d'un certain nombre de courses seront additionnés. Si le résultat demeure le même, la décision revient à la commission CMS Swiss Moto.

5.16 Résultats biffés

Il n'y a pas de résultats biffés à l'exception de :

- Junior MX65, Junior MX85 et Junior MX125 :
Le plus mauvais résultat de la saison sera automatiquement biffé (1 résultat = 1 course / maximum deux manches).

5.17 Promotion de catégorie

Les trois premiers du classement général du championnat / de la Coupe Suisse sont tenus d'accéder, pour la saison suivante, à la catégorie immédiatement supérieure. Cette disposition s'applique aux catégories suivantes :

Catégorie précédente	Catégorie de promotion	Catégorie optionnelle
Swiss National MX1	Swiss Inter MX1	
Swiss National MX2	Swiss Inter MX2	Swiss National MX1
Swiss MX Amateur-Cup	Swiss National MX2 ou MX1	
Swiss Junior MX125	Swiss Inter MX2	Swiss National MX2
Swiss Junior MX85	Swiss Junior MX125	
Swiss Junior MX65	Swiss Junior MX85	
Swiss Kids MX50-Cup	Swiss Junior MX65	

Si un coureur gagne à deux reprises la MX Yamaha YZ-Cup, il doit passer, en règle générale, dans une autre catégorie. Sur demande du coordinateur MX Racing Yamaha YZ Cup, la Commission CMS Swiss Moto peut ordonner une promotion forcée à la fin de la saison pour un coureur particulièrement rapide.

5.17.1 Principe

La promotion repose sur les résultats sportifs obtenus lors de la saison précédente et constitue la conséquence directe du niveau de performance atteint. Elle vise à garantir une progression sportive cohérente ainsi qu'une répartition équilibrée et fondée sur la performance entre les catégories.

5.17.2 Dérogation spéciale

La promotion est obligatoire. Une dérogation ne peut être accordée que dans les cas suivants :

- développement physique incomplet, notamment chez les coureurs juniors ;
- blessure ou maladie attestée médicalement ;
- interruption prolongée de la pratique sportive pour des raisons de santé ;
- engagement dans une catégorie déterminée dans le cadre de compétitions internationales officielles (p. ex. Championnat d'Europe), lorsque le respect des exigences sportives minimales de ces compétitions ne permet pas un changement de catégorie au niveau national (ex. 85cc vs 125cc)

Toute demande de dérogation doit être formulée par écrit et dûment motivée. La Commission CMS Swiss Moto statue sur la demande.

5.18 Réglementation spéciale lors de chevauchement de date avec des courses internationales (Sidecar)

Les équipages qui participent à une manche du Championnat du Monde ou de l'IMBA le même week-end qu'une manche du Championnat suisse reçoivent également les points pour le Championnat suisse. Ces points sont attribués selon le classement général suisse avant la manche internationale.

Exemple :

- Un équipage en tête du Championnat suisse reçoit 25 points pour chaque manche à laquelle il ne peut pas participer à cause d'une manche du Championnat Monde / IMBA.
- Le 2^e reçoit 22 points, le 3^e 20 points, etc.
- Si la première manche du Championnat suisse coïncide déjà avec une manche du Championnat du Monde / IMBA, les points seront attribués rétroactivement après la deuxième manche.

Les équipages qui roulent à l'étranger ne sont pas pris en compte dans le classement journalier. Ces points ne servent que pour le classement général du Championnat suisse.

Si le Championnat suisse compte :

- Jusqu'à 10 courses, cette règle peut être utilisée 2 fois par saison ;
- 11 courses ou plus, elle peut être utilisée 3 fois.

Cette règle ne s'applique que si la manche du Championnat du Monde / IMBA a lieu le même week-end (samedi/dimanche) que celle du Championnat suisse. Elle peut aussi s'appliquer si

la manche internationale a lieu un lundi, mais pas si elle se déroule le samedi/dimanche et que la manche suisse a lieu le lundi.

5.18.1 Distance minimale pour obtenir des points

Lors d'une manche du Championnat du Monde / IMBA, un équipage doit avoir parcouru au moins 50 % de la distance de course (FIM : 30 min / IMBA : 18 min, sans les +2 tours) pour recevoir des points au Championnat suisse.

Exemples :

- Si un équipage abandonne dans la première manche avant les 50 %, il ne reçoit aucun point pour celle-ci.
- S'il parcourt plus de 50 % de la deuxième manche, il reçoit alors les points correspondants pour cette manche dans le Championnat suisse.

6 SANCTIONS / INFRACTIONS / PRÔTETS

Toutes les infractions ou sanctions supplémentaires qui ne sont pas réglées séparément dans le présent règlement seront sanctionnées conformément à l'art 3.3 du Code disciplinaire et d'arbitrage Swiss Moto.

Il appartient au Directeur de course ou au Commissaire sportif de décider si un coureur a obtenu un avantage en quittant accidentellement la piste et en y revenant.

6.1 Sanctions

En sus de celles-ci, les sanctions suivantes peuvent être prononcées :

- Perte de positions ;
- Disqualification.

Des sanctions plus importantes peuvent être prononcées par la Commission CMS ou par le CC Swiss Moto.

6.2 Infractions

(art 4.12 Règlement FIM motocross et complété par la réglementation nationale)

6.2.1 Publication des décisions

Toutes les décisions nécessaires au bon déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être publiés dans les plus brefs délais. Ces décisions doivent être publiées en français et/ou en allemand.

Toute décision prise par la Direction de course ou le Jury doit être communiquée aux parties concernées directement sur le lieu de la manifestation ou, si cela n'est pas possible, par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.2.2 Communications relatives aux décisions

Toutes les communications relatives aux décisions prises par la Direction de course ou le Jury doivent être complètes, claires et compréhensibles. Elles servent à garantir la transparence vis-à-vis des parties concernées et à documenter les décisions. Chaque communication doit contenir les éléments suivants :

1. Informations sur les décideurs :

- Les noms complets et les numéros de licence de tous les membres de la direction de course ou du jury qui ont participé à la décision doivent être indiqués.
- Ces informations servent à garantir la traçabilité et permettent d'attribuer clairement les responsabilités.

2. Informations sur les parties concernées :

- La communication doit contenir le(s) nom(s) des coureuses, coureurs ou équipes concernées.
- En cas de réclamation, il convient également d'indiquer que les frais de réclamation ont été acquittés par la partie requérante.

3. Justification de la décision :

- Il convient d'expliquer clairement pourquoi la mesure a été prise ou la réclamation jugée.
- Cela comprend les raisons concrètes qui ont conduit à la décision et les articles du règlement sur lesquels la décision se fonde.

4. Documentation de l'audience :

- Toutes les informations et tous les faits pertinents qui ont été établis lors d'une audience ou d'une enquête doivent être indiqués.
- Cela peut inclure, par exemple, des témoignages, des rapports techniques ou d'autres preuves qui ont été pertinents pour la prise de décision.

5. Décision elle-même :

- La notification doit contenir la décision finale de la Direction de course ou du Jury.
- Les preuves sous-jacentes ainsi qu'une brève justification compréhensible de la décision doivent être indiquées.

6. Exigences formelles :

- Les décisions de la direction de course doivent être signées personnellement par le directeur de course.
- Les décisions du Jury doivent être signées par le Président du Jury.
- La signature garantit la validité officielle de la communication et sa reconnaissance formelle.

6.2.3 À tout moment durant la manifestation :

Infraction	Sanction
Entrée dans la voie des stands par la sortie :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Entrer dans la voie des stands sans s'arrêter complètement :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Non-conformité de la machine du coureur / généralités :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Non-conformité de la machine du coureur / échec au test sonore :	Perte de 5 places dans les essais/la course respectifs. *
Communication radio entre un coureur et son équipe :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Recevoir toute aide pour contrôler, redémarrer ou réparer la machine sur le circuit (à l'exception de la voie des stands) :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Recevoir toute autre aide que celle consistant à changer de lunettes, de gants et/ou à se nettoyer le visage pendant la course (sauf dans la voie des) :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Recevoir toute aide sur le circuit autre que celle d'un Commissaire dans l'intérêt de la sécurité (sauf dans la voie des stands) :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Ravitaillement sur le parcours :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).

Réception de signaux (panneautage) le long du parcours (à l'exception de ceux provenant de la voie des stands/du bord de la piste) :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
S'arrêter pour consulter d'autres personnes sur le circuit (sauf dans la voie des stands) :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Déranger le Directeur de course ou son adjoint durant un essai ou une course :	Première infraction : avertissement oral. Seconde infraction : suspension lors de la prochaine manifestation.
Contrôle antidopage ou alcoolémie positif :	Les sanctions seront prononcées selon les dispositions de SOA.
Rentrer sur la piste sans lunettes ou gants :	Perte de 5 places dans les essais/la course respectifs. *
Comportement négligent ou anti-sportif :	Avertissement. En cas de récidive, exclusion.

* positions et points correspondant à la nouvelle position dans le cas d'une course attribuant des points.

6.2.4 Pendant les essais libres/essais chronométrés :

Infraction	Sanction
Gêner ou entraver la progression des autres coureurs :	Perte du meilleur temps au tour lors des essais libres/essais chronométrés/échauffements respectifs.
Quitter le parcours et obtenir un avantage :	Perte du meilleur temps au tour lors des essais libres/essais chronométrés/échauffements respectifs.
S'arrêter sur le parcours sans raison valable :	Perte du meilleur temps au tour lors des essais libres/essais chronométrés/échauffements respectifs.
Non-respect du drapeau jaune et/ou médical et/ou vert agité / Première infraction pendant une manifestation :	Perte de 2 positions dans les essais libres/essais chronométrés respectifs.
Non-respect du drapeau jaune et/ou médical et/ou vert agité / Toute infraction supplémentaire commise au cours de la même manifestation :	Perte de 10 places dans les essais libres/essais chronométrés respectifs/pour chaque infraction supplémentaire.

6.2.5 Dans la prégrille (Skybox) :

Infraction	Sanction
Arrivée tardive dans la Prégrille (heure limite : 10 minutes avant le début de la manche de course ou en cas de retard, au moment où le drapeau à damier de la manche en cours est brandi) :	Perte du droit à sa place. Il devra se placer derrière dans l'ordre d'arrivée à la prégrille. Si des coureurs de réserve sont présents, ils ont la priorité sur les coureurs qualifiés en retard.

6.2.6 Pendant le tour de reconnaissance :

Infraction	Sanction
Entrée dans la voie des stands :	Disqualification de la course correspondante.
Avoir une machine de rechange dans la voie des stands :	Disqualification de la course correspondante.
Ravitaillement en carburant ailleurs que dans la prégrille :	Disqualification de la course correspondante.
S'arrêter n'importe où sur le parcours pour faire un départ d'entraînement :	Disqualification de la course correspondante.

6.2.7 Pendant la procédure de départ :

Infraction	Sanction
Changement de machine après avoir franchi la poutre arrière derrière la grille de départ :	Disqualification de la course correspondante.
Changement de position à la grille de départ :	Disqualification de la course correspondante.
Non-respect des instructions d'un officiel après le lever du drapeau vert (coureurs ayant des problèmes mécaniques au départ) :	Disqualification de la course correspondante.
Recevoir de l'aide après avoir pris position derrière la grille de départ et avant que celle-ci ne soit abaissée [A l'exception des Kids 50 et Junior 65 (voir pt 5.4.9)] :	Disqualification de la course correspondante.
Retour du tour de reconnaissance dans la prégrille après le coup de sifflet mais avant le lever du drapeau vert :	Perte éventuelle de la position de départ initiale, prendre la prochaine position disponible derrière la grille de départ jusqu'au moment où le drapeau vert est levé.
Retour du tour de reconnaissance tardivement dans la prégrille après le départ :	Disqualification de la course correspondante.
Retour à la prégrille après avoir pris position derrière la grille de départ :	Disqualification de la course correspondante.
Faux départ :	Départ après la dernière ligne (et non dans un écart).

6.2.8 Pendant les manches de courses :

Infraction	Sanction
Avoir une machine de rechange dans la voie des stands :	Disqualification de la course correspondante.
Quitter le parcours et obtenir un avantage sans gagner de position :	Perte d'une position dans la course correspondante. *
Quitter le parcours et obtenir un avantage et/ou des positions :	Perte d'une position plus le nombre de positions gagnées dans la course correspondante. *

Non-respect du drapeau jaune et/ou médical et/ou vert agité / Première infraction pendant une épreuve :	Retrait de 5 points au classement du championnat. **
Non-respect du drapeau jaune et/ou médical et/ou vert agité / Toute infraction supplémentaire commise au cours de la même manifestation :	Retrait de 10 points au classement pour chaque infraction supplémentaire. **

* positions et points correspondant à la nouvelle position dans le cas d'une manche de course attribuant des points.

**Les points comptant pour le Championnat / la Coupe suisse seront déduits du classement à la fin de l'épreuve, en fonction des points obtenus et jusqu'à un maximum de 0 (zéro) point dans le classement actuel du Championnat / de la Coupe suisse.

Les coureurs n'ayant pas marqué de points, ou si les points ne peuvent être entièrement déduits de leur classement au Championnat / à la Coupe, recevront une amende de CHF 300.- par infraction. L'amende doit être payée au Commissaire sportif Swiss Moto avant la fin du contrôle technique de la manifestation suivante à laquelle le coureur sera présent.

Les pénalités infligées aux coureurs pendant les essais libres et les essais chronométrés seront appliqués pendant le reste de l'épreuve.

6.2.9 En cas d'une nouvelle procédure de départ :

Infraction	Sanction
Calage du moteur de la moto lorsque le signal de redémarrage a été donné :	Perte de la position de départ.
Ne pas réussir à ramener la machine dans à la prégrille (5 minutes avant le redémarrage) :	Disqualification de la manche de course correspondante.
Dépasser un autre coureur avant la ligne de départ désignée :	Disqualification de la manche de course correspondante.

6.3 Protêts

L'art 2 du Code disciplinaire et d'arbitrage Swiss Moto ainsi que l'art 4 du Code disciplinaire FIM s'appliquent.

En cas de protêt nécessitant l'ouverture du moteur, celui-ci sera plombé par le CT, confisqué après la dernière manche puis amené chez un mécanicien pour contrôle. Le contrôle sera indemnisé en fonction du temps de travail effectué, mais au minimum CHF 800.-. Les frais de transport seront facturés séparément au prix coûtant.

Si le moteur est conforme aux règlements, tous les frais seront à la charge du dépositaire du protêt. Si le moteur n'est pas conforme aux règlements, tous les frais seront à la charge du coureur incriminé.

7 INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

L'art 1.3 du Code sportif Swiss Moto s'applique. En cas de contestation concernant l'interprétation, ou s'il existe une différence entre les différents textes, le texte en français prévaut.

La Commission CMS Swiss Moto se réserve le droit d'adapter le règlement à tout moment.

Billy MEYER



Coordinateur CMS

Kilian ALLARD



Président CMS Swiss Moto